

INC – ATMP du 22 novembre 2018

Déclaration liminaire de la CFTC/SNADEOS/PSE

Madame la directrice des risques professionnels,

Mesdames et Messieurs les représentants de l'UCANSS,

Chers collègues,

Il semble opportun pour la CFTC/SNADEOS/PSE de profiter de cette instance paritaire de concertation pour vous faire part, à l'occasion de la nouvelle COG et des CPG 2019-2022 ainsi que du rapport de la mission LECOCCQ, de notre extrême inquiétude quant à l'évolution du positionnement de la DRP de la CNAM tant vis-à-vis des Caisses régionales de la branche AT-MP que des Partenaires sociaux en régions.

Trois thèmes principaux sont à la source de notre inquiétude actuelle :

- 1. Une baisse bien plus importante des effectifs de la branche AT-MP que celle annoncée et tout particulièrement pour les Services Prévention ;**
- 2. Une accumulation de programmes de prévention voulus par la DRP et laissant très peu de liberté aux régions pour remplir leur mission défini par la loi ;**
- 3. Une baisse marquée de considération envers les Partenaires sociaux régionaux.**

1/ Pour les effectifs des Services Prévention et Tarification, nous avons compris que 102 postes devaient être rendus mais que par contre le nombre d'Ingénieurs conseil et de Contrôleurs de sécurité allait être maintenu. C'est tout du moins ce que la CAT-MP avait aussi compris puisque ses membres ont majoritairement approuvé la COG après qu'une action menée auprès du Premier ministre ait obtenu gain de cause.

Or, il semblerait bel et bien que, par un habile tour de passe-passe par un calcul en ETPMA (Equivalent Temps Plein en Moyenne Annuelle) entre le 31/12/2017 et le 1/1/2018, ce soit plutôt de l'ordre de 200 postes qui seraient supprimés budgétairement. En avez-vous informé les Partenaires sociaux ?

De plus et à travers l'hypocrite vocabulaire « dialogue de gestion avec les caisses », la DRP par un soi-disant rééquilibrage équitable des ressources humaines en régions dans le but de ne faire que de **«la gestion du risque cœur de cible»** au lieu de réaliser la mission attribuée par le code de la sécurité sociale : **«Développer et coordonner la Prévention sur leur territoire de compétence»** ampute fortement plusieurs caisses régionales.

A titre d'exemple, en Île-de-France, la CRAMIF, qui couvre le quart de la France en nombre de salariés, serait amputée de plus de 100 postes budgétaires si au-delà des 44 postes annoncés à rendre (dont des IC et CS) il faudrait ajouter ceux du calcul en ETPMA et ceux correspondant à l'abandon des Unités Techniques et d'Ingénierie de formation à la nouvelle Région Santé Travail IDF comme vous semblez le convenir.

2/ Le nombre important de programmes de gestion du risque, et non plus de prévention au sens du code de la sécurité sociale, que la DRP a conçu et les nombres d'entreprises ciblées autoritairement selon des règles de calcul déconnectées des réalités de terrain des régions, et compte tenu des baisses d'effectifs, font que les Caisses régionales vont être totalement et exclusivement absorbées par la course au scoring des CPG au détriment du développement et de la coordination de la prévention en général. Cet état de fait crée un profond malaise au sein des équipes Préventeurs et Assistants accompagné souvent d'un dénigrement de l'équipe dirigeante de la DRP.

Quant à la CFTC/SNADEOS/PSE, elle trouve particulièrement singulier que la DRP s'autorise à fixer de nouvelles règles de fonctionnement qui empêchent manifestement les Caisses régionales de remplir leur mission première fixée par la loi. Sauf erreur de notre part, le code de la sécurité sociale n'a pas changé la mission des caisses en leur imposant dorénavant de ne faire que de la gestion du risque.

3/ La CFTC/SNADEOS/PSE ressent fortement une baisse de considération des Partenaires sociaux régionaux de la part de la DRP.

Quand le scoring du CPG pour les 3 programmes régionaux ne pèse que 90 points alors que les 3 programmes nationaux eux valent 270 points, c'est un manque de considération des Partenaires sociaux régionaux.

Quand la DRP veut s'immiscer dans le pilotage des programmes régionaux au lieu de demander à une caisse d'assurer une harmonisation des pratiques, c'est un manque de considération des Partenaires sociaux régionaux.

Quand la DRP critique les CPOM dans son audition par la mission LECOCQ alors qu'elle n'a absolument rien piloté pour leur harmonisation sur le territoire national, c'est un manque de considération des Partenaires sociaux régionaux, tout du moins ceux qui s'y sont impliqués.

Quand la DRP cherche à imposer un nombre maximum de 3 CTR dans toutes les régions, y compris les plus grandes, c'est un manque de considération des Partenaires sociaux régionaux.

En synthèse, vous l'aurez compris Madame la directrice, la CFTC/SNADEOS/PSE est très inquiète de l'évolution du positionnement de la DRP dans le Réseau de la branche avec cette forme d'autoritarisme.